



20240801

Envoyé en préfecture le 06/08/2024
Reçu en préfecture le 06/08/2024
Publié le
ID : 030-213002009-20240805-20240801-DE



COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

Adoption du nouveau règlement intérieur des services périscolaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 05 aout 2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le 05 aout, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : ALBA Guillaume, CUVILLIER Florent, FOUGAIROLLE Michel, KUSOSKY Virginie, LEBLOND Nadège, MEJEAN Gilles, SEMENOFF Serge et TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : BAISSADE Matthieu (procuration à FOUGAIROLLE Michel), CRES Sébastien (procuration à ALBA Guillaume), DURAND Bruno, DURAND Céline, MARTIN Charlotte (procuration à CUVILLIER Florent), PLUQUET LEROND Amandine.

Mme. LEBLOND Nadège a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal a reçu préalablement au conseil municipal le projet de règlement intérieur des services périscolaires (cantine scolaire et garderie).

Monsieur le Maire expose que les élus accompagnés par le personnel des écoles et administratif ont reçu le nouveau prestataire de fourniture des repas de cantine. Ce dernier a indiqué que, travaillant avec des producteurs locaux et sur des circuits courts, il devait connaître le nombre de repas à confectionner dès le jeudi matin au lieu du vendredi midi comme cela était le cas avec l'ancien prestataire.

Pour des modalités pratiques pour les parents, les réservations à la garderie suivront les mêmes délais.

Il convient donc de modifier le règlement intérieur des services périscolaires en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (MARTIN Charlotte votant contre),

*Pris connaissance du projet de modification à intervenir dans le règlement intérieur des services périscolaires de la commune,

*Adopte sa nouvelle rédaction,

*Autorise Monsieur le Maire à le signer.

A Pompignan, le 06 aout 2024

Pour extrait conforme,

Le Maire, Michel FOUGAIROLLE

